



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION DES AFFECTATIONS DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS**
N/Ref. : DAE/BD/JD/2008-130

Affaire suivie par :

Accueil-mutation ☎ 01 30 83 49 99
Coord.mouv. ☎ 01 30 83 40 29
DAE ☎ : 01 30 83 43 41
Fax : 01 30 83 49 73

Diffusion:

Pour attribution : **A**

Pour information : **I**

I	IA	A	Universités
I	Inspections	A	IUT
I	CT – CM		Gds étab.Sup.
I	CD – CS	I	IUFM
A	CLG		CROUS
A	Tous lycées	I	CRDP
A	LP	I	DRONISEP
A	LT – LGT	A	CIO
A	LG		SIEC
A	LPO		
A	EREA	I	CNED
	MELH	I	Etab privés
I	CIEP	A	CNEFASES
A	ERPD	A	Ecole St Cyr
I	CREP	A	UNSS
	DRJS	A	INEP

Autres : Représentants des Personnels

◆ **Ouverture de SIAM :**

- Mouvement spécifique
- Mouvement général
- Mouvement des P.E.G.C.
du 20/11/08 à 12 heures
au 8/12/08 à 12 heures

◆ **Retour des confirmations** de demandes pour le mouvement :

- général : D.A.E **11/12/2008**
- PEGC : D.A.E **19/01/2009**
- SPE : DAE **11/12/08**

Le présent document comporte :

Circulaire 2 + 10 pages
Annexes 9 pièces

Versailles, le 14 novembre 2008

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
- Pour attribution -

MM. Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
- Pour information -

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE, DES PERSONNELS D'EDUCATION ET
D'ORIENTATION - RENTREE SCOLAIRE 2009

PHASE INTERACADEMIQUE ET MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Réf. : B.O.E.N spécial n° 7 du 6 novembre 2008

Note de service n° 2008-148 du 29 octobre 2008

St Pierre et Miquelon – Mayotte : note de service n°2008-149 du 29/10/08

Polynésie Française : note de service n°2008-151 du 29/10/08

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases :
une phase interacadémique suivie d'une phase intra-académique.

L'objet de la présente note est de signaler à votre attention certaines modalités
de la phase interacadémique, définies dans le B.O.E.N spécial n° 7 référencé
ci-dessus.

Vous voudrez bien mettre cette circulaire ainsi que le B.O spécial, à la
disposition des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation placés
sous votre autorité. Il convient d'informer également les agents absents (pour
tous types de congés) et les titulaires de zones de remplacement rattachés
dans votre établissement, au besoin par un envoi à domicile de la circulaire
rectorale.

Il vous appartient de remplir et viser la rubrique des confirmations de
demandes de mutation, relative à l'ancienneté de poste notamment en APV, et
de retourner la totalité des dossiers comportant les pièces justificatives
demandées pour le **jeudi 11 décembre 2008 dernier délai.**

La phase interacadémique du mouvement à gestion déconcentrée
comprend :

- le mouvement **interacadémique général** des corps nationaux de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré,
- le traitement national des **postes spécifiques**
- le **mouvement interacadémique des P.E.G.C.**

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité,

du 6 novembre au 8 décembre 2008, de 9h à 21h, 7 jours sur 7,

un service ministériel d'aide et conseil personnalisés,

sera mis à la disposition des candidats :

**au 0810 111 110
(n° azur : coût d'un appel local)**

Une cellule téléphonique académique sera à la disposition des candidats pour toute information sur le suivi de leur dossier

à compter du 8 décembre 2008

au 01.30.83.49.99 ou adresse électronique : accueil-mutation@ac-versailles.fr.

D'autre part, les informations relatives au mouvement interacadémique sont consultables par Internet, sur le « système d'information et d'aide pour les mutations » S.I.A.M.

www.education.gouv.fr/iprof-siam

et une réunion d'information est prévue :

le mercredi 26 novembre 2008 de 14h 00 à 16h 00

au lycée Parc de Vilgénis

80, rue de Versailles – MASSY -

Je vous recommande de consulter le déroulement précis des différentes opérations du mouvement interacadémique repris ci-dessous ainsi que les annexes jointes.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT